

23 décembre

Feuilleton des Pétitions N° 9

## CHAMBRE DES REPRÉSENTANS.

---

### Commission des Pétitions.

---

#### FEUILLETON N<sup>o</sup> 9.

---

Vendredi 23 décembre 1831, la commission des pétitions fera son rapport sur les pétitions suivantes :

M. CONST. RODENBACH, rapporteur.

N<sup>o</sup> 199. Par pétition du 5 décembre 1831,

La société des sciences naturelles et mathématiques de Liège, adresse à la Chambre quelques observations sur l'emploi des noms vulgaires, substitués aux noms scientifiques, dans le nouveau système des poids et mesures.

N<sup>o</sup> 200. Par pétition du 8 décembre 1831,

L'avocat Henry, à Furnes, adresse à la Chambre quelques observations sur la mise en vigueur des lois et des arrêtés du pouvoir exécutif.

N<sup>o</sup> 201. Par pétition du 7 décembre 1831,

Le sieur H. J. Knepper, ex-capitaine du 9<sup>e</sup> bataillon de tirailleurs francs luxembourgeois, à Arlon, expose sa triste position, et sollicite l'intervention de la Chambre, pour lui faire obtenir un emploi qu'il a demandé au département des finances.

N° 203. Par pétition du 12 décembre 1831,

L'épouse de Peilles, à Liège, sollicite pour son mari, lieutenant pensionné, une augmentation de pension.

N° 206. Par pétition du 12 décembre 1831,

Le sieur J. A. de Trogh, desservant à Idderghem, réclame le paiement de son dernier trimestre échu, et demande à la Chambre de le faire payer de suite.

N° 209. Par pétition du 12 décembre 1831,

Le sieur Toussaint, entrepreneur de messageries, à Gand, réclame contre le droit que perçoivent les maîtres de poste, attribue à ce droit l'état de souffrance des messageries et en demande l'abolition.

N° 210. Par pétition du 10 décembre 1831,

Le sieur Habets, lieutenant pensionné, à Namur, réclame le paiement de sa pension, arriéré de 13 mois.

N° 211. Par pétition non datée,

Les habitans de la ville de Hasselt demandent à la Chambre d'aviser aux moyens de leur faire obtenir avant l'hiver des ameublemens pour le casernement de la garnison.

N° 214. Par pétition du 7 décembre 1831,

Les habitans de Bouillon demandent l'achèvement de la route de Falmignoul à Beauraing et celui de la route de Bauraing à Lomprez.

N° 218. Par pétition du 12 décembre 1831,

Le sieur J. Fr. Jos. Le Prince, à Mussy-la-Ville (canton de Virton), réclame le paiement arriéré de sa pension comme légionnaire.

N° 219. Par pétition du 10 décembre 1831,

Les sieurs A. C. Cardinael et Van Toortelboom, exposent le nombre des griefs existant dans le personnel des administrations communales.

N° 222. Par pétition du 14 décembre 1831,

Le sieur Colin, ex-capitaine du bataillon de tirailleurs de l'Escaut, à Bruxelles, demande à être mis en activité ou une pension de son grade.

N° 223. Par pétition du 10 décembre 1831,

Le sieur Deschamps, bourgmestre à Seneffe, demande la réalisation du projet de route pour joindre la chaussée de Nivelles à Mons, et celle de Mons à Charleroi.

N° 224. Par pétition du 14 décembre 1831,

Le sieur Colins, pharmacien à Anvers, présente une pétition à l'appui de la proposition de M. Barthelemy, tendante à restituer aux particuliers les routes et canaux qui leur appartenaient en 1794.

M. MILCAMPS, rapporteur.

N° 202. Par pétition du 8 décembre 1831,

Le sieur Joseph Gossez, à Roisin (Hainaut), demande

( 4 )

**l'annulation de l'élection du sieur Manouvrier, français d'origine, comme premier assesseur de sa commune, élu, dit-il, par une faction.**

**N° 204. Par pétition du 10 décembre 1831,**

**Dix boulangers de la ville de Mons, signalent à la Chambre un abus d'adjudication de fourniture de pains et en demandent l'annulation.**

**N° 205. Par pétition du 10 décembre 1831,**

**Le conseil de régence de la ville de Namur, demande qu'une loi affranchisse les communes de la charge des indemnités à accorder du chef des pillages et dévas-tations, exercées pendant le cours de la révolution et déclare cette dette nationale.**

**N° 207. Par pétition du 8 décembre 1831,**

**Le sieur Augustin Baugnies, à Bon-Secours (Hainaut), demande que la restriction prononcée par la loi du 8 janvier 1824, qui ne permet l'entrée des eaux-de-vie que par mer, vienne à cesser.**

**N° 208. Par pétition du 5 décembre 1831,**

**Le sieur Bastien, instituteur à Bouvertenfagne, demande à la Chambre de décréter que les élèves de l'école normale qui ont été exemptés du service de la milice, en vertu de la loi du 8 janvier 1817, et qui continuent à se livrer à l'enseignement, soient exempts du service actif du 1<sup>er</sup> ban de la garde civique.**

**N° 212. Par pétition du 5 décembre 1831,**

**Les bourgmestres des communes de Boissche, Gim-**

( 8 )

née, Bomérée, Matagne-la-Petite, Neverlée, Mazée et Vancelles, canton de Philippeville, demandent à la Chambre d'apporter pour les avoines une exception à la prohibition établie par l'arrêté du gouvernement provisoire, en date du 21 octobre 1830.

N° 213. Par pétition du 7 décembre 1831,

Le sieur Mahr, commis de 4<sup>e</sup> classe à Wevelghem, demande que la Chambre rapporte l'arrêté de l'ex-roi qui fixe le revenu dont doivent jouir les demoiselles qui veulent contracter mariage avec les commis des 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> classes du service actif, tandis que les employés des mêmes classes pour le service de l'intérieur, ne sont pas soumis à la même résolution.

N° 215. Par pétition du 12 décembre 1831,

Douze habitans de Diest réclament le paiement de l'indemnité de 10 cents allouée par chaque homme de logement qui leur revient et qu'ils n'ont pas encore reçue depuis 70 jours.

N° 216. Par pétition du 12 décembre 1831,

Cinq raffineurs de sel à Mons, signalent le même abus existant pour les réimportations de sels en Belgique que pour les sucres.

N° 217. Par pétition du 12 décembre 1831,

Quelques habitans de Berchem, lez-Anvers, signalent des abus de pouvoir exercés dans leur commune par le bourgmestre, le commissaire du district de la

province et le conseil de régence , et fournissent des pièces à l'appui.

N° 220. Par pétition du 10 décembre 1831 ,

Le sieur Cassi Van Regemortel , à Anvers , demande des changemens au tarif des droits d'entrée , de sortie et de transit.

N° 221. Par pétition du 12 décembre 1831 ,

Le sieur Masson , à Ath , demande le rapport de l'arrêté du roi Guillaume , qui assujettit les miliciens ajournés pour cause de défauts naturels , à se présenter pendant 5 ans au conseil de milice des chefs-lieux de leur arrondissement.

N° 225. Par pétition du 15 décembre 1831 ,

Le sieur Rosman , pharmacien , quittant la France pour s'établir à Arlon , sa ville natale , demande l'autorisation d'importer son mobilier et divers articles de pharmacie.

N° 226. Par pétition du 16 décembre 1831 ,

Treize officiers de la garde civique d'Anvers se plaignent de ce que les élections pour le premier ban ont été annulées et recommencées parce qu'il avait été formé d'abord un trop grand nombre de compagnies.

---